



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît
2x par annéeImpression
1750 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 26 février 2013 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour :

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2013
3. Modification partielle du plan d'affectation des zones
 - 3.1. Extension de la zone industrielle
 - 3.2. Secteur Remonfin, Bellosy et Clos de la Rive
 - 3.3. Secteur route de la Lanche / Création d'une zone mixte T3 «utilité publique» et logements
4. Approbation du Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
5. Autorisation d'accorder un droit de superficie pour un projet d'hôtel / Secteur Bellosy
6. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2013 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque contribuable a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire.

Administration communale de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2013

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'114'990.00	74'000.00	--	--
Sécurité publique	873'220.00	254'000.00	--	--
Enseignement et formation	3'268'565.00	66'500.00	30'000.00	--
Culture, loisirs et culte	1'265'905.00	201'500.00	--	--
Santé	55'000.00	--	--	--
Prévoyance sociale	1'792'550.00	452'110.00	--	--
Trafic	1'441'350.00	411'800.00	518'000.00	250'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'997'915.00	1'676'165.00	750'000.00	--
Economie publique	1'056'450.00	1'210'350.00	150'000.00	--
Finances et impôts	506'500.00	9'549'302.00	--	--
Sous-total	13'372'445.00	13'895'727.00	1'448'000.00	250'000.00
Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 1'940'200.00 d'amortissements et ajustement de la valeur des titres Bas-Valais Energie SA	523'282.00			
Investissements nets				1'198'000.00
Total	13'372'445.00	13'895'727.00	1'448'000.00	1'448'000.00

BUDGET 2013

Résultats et marge d'autofinancement / () = comparaison avec le budget 2012

L'exercice 2013 prévoit des revenus pour Fr. 13'374'575.- (12'544'230) en regard des charges totalisant Fr. 11'432'245.- (10'424'820), soit une marge d'autofinancement de Fr. 1'942'330.- (2'119'410). Le bénéfice provenant du budget 2013 est de Fr. 2'130.- (151'110).

En octobre 2012, la Commune de Port-Valais a acquis de nouvelles actions Bas-Valais Energie SA, suite à l'adhésion des communes de la Vallée d'Illeiez.

Lors du bouclage des comptes 2013, nous ajusterons la valeur de ces titres au bilan, afin que les 750 actions figurent toutes à la même valeur.

Cette écriture comptable aura pour conséquence un gain comptable sur placement de Fr. 521'152.-

Cette opération augmente donc «virtuellement» notre bénéfice comme suit:

Excédent de recette du compte de fonctionnement:	2'130.-
Ajustement de la valeur des titres	521'152.-
Bénéfice total de l'exercice 2013	523'282.-

Sans cette recette virtuelle, le résultat peut être qualifié d'équilibré. Nous devons rester prudents avec nos investissements et rigoureux dans nos dépenses, car ce bénéfice n'est malheureusement que fictif, le résultat représentant nos charges et nos recettes réelles étant de Fr. 2'130.-

De plus, les charges sont à 75% des charges liées, sur lesquelles nous n'avons que peu de maîtrise.

L'augmentation des charges liées vient principalement des postes suivants:

Le personnel enseignant primaire et secondaire (+ 102'000.-) : avec l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition financière entre le canton et les communes, ce secteur a fortement augmenté.

Direction des écoles (+ 106'500.-) : la nouvelle organisation intercommunale est entrée en vigueur en août 2012, avec la mise en place d'une direction commune.

Police intercommunale (+ 80'000.-) : la nouvelle organisation de la PIHL au 1er janvier 2013 a vu le retrait de la Commune de Collombey-Muraz, ce qui a pour conséquence directe pour notre Commune une augmentation des coûts, malgré le départ de deux agents.

CMS (+ 44'000.-) : au vu des demandes croissantes d'aide, le Centre Médico Social subrégional a dû augmenter son personnel.

Ordures ménagères (+ 179'200.-) : le déficit est pris en charge directement par le ménage communal, d'où l'importance d'une nouvelle réglementation tarifaire de la récolte des déchets.

Frais dentaires (+ 17'000.-) : jusqu'alors les frais dentaires étaient répartis de la manière suivante: 23% : la Commune, 17% : l'Etat et 60% : les parents. Avec la nouvelle répartition financière du canton sur les communes (RPT II), la part cantonale n'est plus attribuée. C'est la Commune qui reprend cette subvention. Pour mémoire, cette subvention communale n'est pas obligatoire, mais elle est une aide bienvenue accordée aux familles.

Recettes

Nous pouvons constater que les recettes sur le revenu des personnes physiques (+ 250'000.-), ainsi que sur la fortune (+ 200'000.-), sont en augmentation.

Selon la loi fiscale, le coefficient d'indexation doit être adapté en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil communal a donc décidé de passer ce taux de 160 à 165 dès 2013. Cela signifie une baisse d'impôts pour les citoyens.

Le manque à gagner pour la Commune se chiffre à env. Fr. 150'000.-, ce qui est supportable et pourrait être compensé par les droits de mutation.

Cette adaptation nous permet de rester concurrentiels par rapport aux communes voisines et surtout permet aux citoyens de bénéficier d'une réduction fiscale.

La fermeture de Symrise entraîne une diminution très nette des recettes fiscales des personnes morales.

C'est pourquoi, il est essentiel pour le développement économique de notre Commune que de nouvelles entreprises s'établissent. Même si, dans un premier temps, l'encaissement d'impôts serait diminué, cela permettrait de regarder l'avenir avec confiance.

Investissements

Comme indiqué ci-dessus, nous devons rester prudents, mais nous devons tout de même effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement communal.

Sur l'exercice 2012, les investissements nets s'élevaient à Fr. 2'126'000.- contre Fr. 1'198'000.- en 2013. Ils seront financés principalement par la marge d'autofinancement.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2013

INVESTISSEMENTS	Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE		
Achat de terrains	100'000.00	--
Vente de terrains	--	200'000.00
PATRIMOINE FINANCIER - HORS INVESTISSEMENTS	100'000.00	200'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Equipement salles de classe	30'000.00	--
	30'000.00	--
TRAFIC		
Déplacement Route du Tonkin	300'000.00	--
Zone industrielle - Tapis final	60'000.00	--
Participation Zone industrielle	--	250'000.00
Participation construction routes cantonales	28'000.00	--
Eclairage public	50'000.00	--
Parcage et circulation	80'000.00	--
	518'000.00	250'000.00
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		
Eau des Evouettes	150'000.00	--
PGEE	350'000.00	--
Système de contrôle de la STEP	70'000.00	--
Station de relevage Pisciculture	60'000.00	--
Aménagement eco-point	45'000.00	--
Protection des dangers - Etude Tové	75'000.00	--
	750'000.00	-
ECONOMIE PUBLIQUE		
Borne Quai Laval	20'000.00	--
Renforcement digue Port	60'000.00	--
Renforcement électrique Port	30'000.00	--
Rose des vents Port	40'000.00	--
	150'000.00	--
SOUS-TOTAL	1'448'000.00	250'000.00
Investissements nets		1'198'000.00
TOTAL	1'448'000.00	1'448'000.00

Les plus gros investissements consentis par la Municipalité sont :

- PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le plan général est établi et les priorités fixées. En 2013, nous terminerons la route de l'Eglise et assainirons le chemin de la Montagne pour un montant de Fr. 350'000.-.

- Déplacement de la route du Tonkin

Cette route relie la route de la Lanche à l'école et à la gare. Elle se trouve entre une propriété privée et une parcelle CFF située en zone à construire. Le plan d'aménagement communal prévoit le déplacement de la

route à proximité des voies CFF avant de mettre en valeur les terrains. Cette route est en construction, la fin des travaux est prévue en mai.

Il reste un solde d'investissements de Fr. 300'000.- sur 2013.

- Eau des Evouettes

Selon les résultats de l'audit réalisé en 2012, les travaux à effectuer sur le réseau d'eau des Evouettes sont connus, les priorités sont à définir, un montant de Fr. 150'000.- est attribué à ce secteur.

BUDGET 2013 suite

- Aménagement éco-points

Afin de diminuer le coût de la gestion des déchets, différents éco-points seront aménagés pour un montant de Fr. 45'000.-.

Conclusion

L'exercice 2013 boucle sur une marge d'autofinancement de Fr. 1'942'330.- et sur un léger bénéfice.

Il est essentiel pour le développement économique de notre Commune que de nouvelles entreprises s'établissent, afin que nous puissions continuer à investir sans mettre en péril notre santé financière.

Le Conseil communal s'engage pour l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal.

Restons confiants ! Notre Commune possède des ressources non négligeables : une zone artisanale et une

zone Industrielle attrayantes, une fiscalité intéressante et des voies de communication en développement qui pourront attirer des PME.

Le budget détaillé reste à votre disposition auprès du Greffe communal.

Le budget 2013 a été adopté par le Conseil communal en séance du 15 janvier 2013.

La nouvelle législature débutant en janvier 2013, les commissions ne sont pas encore formées.

Par conséquent, le plan quadriennal 2013 - 2016 vous sera présenté lors d'une prochaine séance, ainsi que des investissements s'avérant nécessaires en cours d'année.

Le Conseil communal vous propose d'approuver ce budget.

Révision partielle du plan des zones – Secteur «Belles Truches»

Où ?

Le secteur concerné se situe entre le Tové et le canal Stockalper, dans le prolongement de la zone industrielle existante et la zone d'intérêt public occupée par la station d'épuration et les dépôts publics (service du feu notamment). Ce secteur est équipé et facile d'accès.

Pourquoi ?

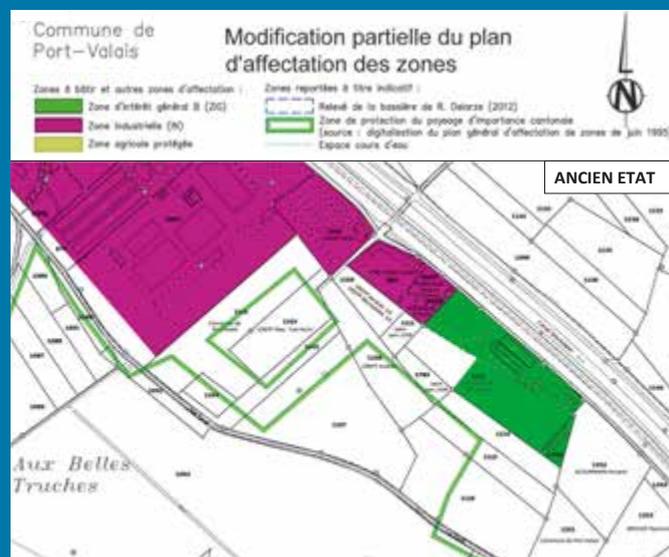
La Commune de Port-Valais souhaite **favoriser les emplois** sur son territoire. Pour atteindre cet objectif, elle souhaite étendre la zone industrielle pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises génératrices de plus-values et d'emplois qualifiés.

La grande majorité des terrains appartient à la Commune de Port-Valais. La maîtrise foncière permet à la Commune de choisir les entreprises correspondant au développement souhaité et au besoin de définir toutes les conditions-cadres nécessaires. La **maîtrise foncière** est la façon la plus efficace d'orienter le développement industriel communal.

La zone industrielle actuelle est largement utilisée. Ainsi, des entreprises désirant s'établir à Port-Valais ne trouvent souvent pas de terrains susceptibles de les accueillir. Les entrepreneurs s'orientent alors vers d'autres communes. La Commune perd ainsi des emplois et des rentrées fiscales.

Aucune opposition n'a été déposée lors de la mise à l'enquête publique.

Pour ces différentes raisons, les autorités communales vous proposent d'étendre la zone industrielle.



MOT DU PRESIDENT

2013, année d'une nouvelle équipe aux commandes de notre Commune.

Comme vous pourrez le constater, la répartition des dicastères a été étudiée: la bonne personne au bon dicastère. Je peux vous assurer que tout le Conseil est motivé à faire au mieux son travail pour le bien de la collectivité.

Nous aurons énormément de dossiers à traiter et nous relèverons ce formidable challenge tous ensemble. L'avenir se prépare aujourd'hui.

Un développement harmonieux et dans le respect d'autrui, voilà notre engagement.

Satisfaire tout le monde ne sera pas possible, mais nous pourrons toujours dialoguer et trouver une solution. Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin qu'il fasse toujours bon vivre dans notre Commune.

A vous tous, d'ores et déjà merci et au plaisir de se rencontrer à l'occasion.

Pierre Zoppelletto
Président

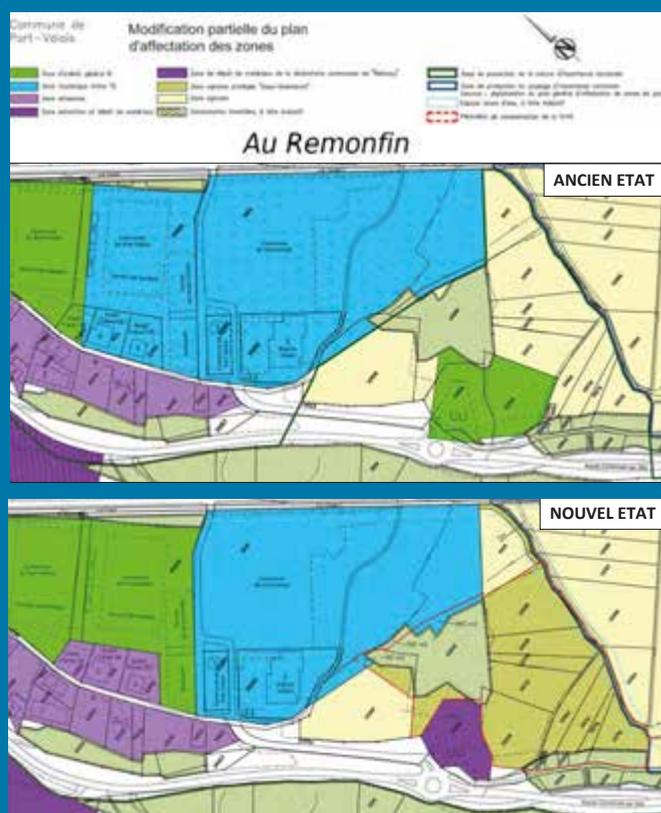
Révision partielle du plan des zones – Secteur «Remonfin – Clos de la Rive»

Où ?

Le secteur concerné se situe entre le Tové au nord-est, la route cantonale et la route de Remonfin au sud-ouest, la Moselle au sud-est et le terrain de football au nord-ouest.

Pourquoi ?

1. La zone d'intérêt général B existante étant trop exiguë, **les équipements sportifs** se sont peu à peu construits au sud-est dans la zone touristique mixte T2. C'est le cas du nouveau terrain de football, du skate park, du terrain de beach-volley, des vestiaires... Ainsi, les équipements sportifs de la Commune sont affectés partiellement en zone d'intérêt public B et partiellement en zone mixte touristique T2. Par souci de cohérence, il s'agit d'affecter l'ensemble des équipements sportifs en zone d'intérêt général B.
2. La **déchetterie communale** est actuellement affectée en zone de construction et d'installation publique. Cette affectation ne correspond pas à l'usage cantonal qui demande notamment la définition et une réglementation spécifique.
3. Dans le cadre de la procédure du projet de la route principale suisse H21Bo Villeneuve – Bouveret – St-Gingolph, tronçon Evouettes-Bouveret, des mesures de compensation ont été arrêtées par le Conseil d'Etat dans sa décision du 7 juin 2010, notamment dans le secteur « Sous-Grammont ». Ainsi, le **secteur sis sous la déchetterie est affecté à la zone agricole protégée**, le but étant de conserver le bosquet humide et les prairies marécageuses sillonnées par de petits canaux.
4. Des **constructions artisanales existantes** se situent en zone touristique T2. Dans le cadre de cette procédure, les terrains sont **affectés en zone artisanale**, ce



qui correspond à une mise en conformité à l'existant. Cette modification a été apportée après à la mise à l'enquête publique, le Conseil municipal estimant que l'opposition des propriétaires était fondée.

Pour ces différentes raisons, les autorités communales vous proposent :

- d'étendre la zone d'intérêt public B à l'ensemble des équipements sportifs du secteur,
- de mettre le plan de zone en conformité avec la décision du Conseil d'Etat dans le cadre des mesures de compensation de la H21Bo.
- de mettre les constructions artisanales en zone artisanale et non en zone touristique T2.

Révision partielle du plan des zones – Secteur «La Lanche»

Où ?

Le secteur concerné se situe à proximité de l'école, de la gare, du lac et du village. Il est longé par le Tové et la Bouverette au sud-ouest. Le site est stratégique.

Pourquoi ?

La Commune de Port-Valais souhaite favoriser le développement près du centre d'un quartier mixte comprenant du logement, des infrastructures d'intérêt public (UAPE, crèche, logements protégés...) et de stationnement.

Améliorer l'accès au logement des indigènes

La Commune de Port-Valais s'est fortement développée au cours des dernières années. La qualité de vie et la présence du lac sont des atouts importants. La réalisation de la transchablaisienne reliant Aigle aux Evouettes, le projet de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz prévu pour fin 2015, notamment, accentuent encore l'attractivité de la Commune.

L'augmentation de la demande et la raréfaction des terrains entraînent une forte augmentation de leur prix. L'accès au logement est de plus en plus difficile pour les indigènes, phénomène amplifié par le peu de logements disponibles en location. La création de nouveaux logements au « cœur » du Bouveret (proximité du centre scolaire, de la gare, du lac et du village) est une opportunité que la Commune souhaite saisir.

Développer des synergies avec les équipements publics existants

La Commune de Port-Valais doit compléter et améliorer ses infrastructures scolaires. Ainsi, elle prévoit une Unité d'Accueil Pour Ecoliers et une crèche sur ce site à proximité de l'école.

Améliorer ponctuellement l'offre de stationnement public

Une étude de circulation est en cours. Les autorités communales souhaitent laisser ouverte la possibilité d'intégrer dans le projet un stationnement public de taille limitée à proximité du village.

Le projet communal

La commune de Port-Valais souhaite orienter le développement de ces terrains stratégiques dont elle a la **maîtrise foncière**. L'objectif de la Commune est de créer un partenariat avec un investisseur privé pour permettre le développement d'un programme mixte permettant la construction:

- d'une mixité de logements (appartements à louer, logements protégés,...),
- d'infrastructures d'intérêt public complémentaires (UAPE, crèche,...) à celles existantes (école,...),
- de stationnements liés aux activités propres du nouveau quartier et pour le village.

Pour ces différentes raisons, les autorités communales vous proposent de réaffecter ces terrains en zone mixte T3, permettant de réaliser des logements, des infrastructures d'intérêt public et de stationnement en lieu et place de la zone d'équipement touristique T1.



Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

Depuis le 1er janvier 2013, la loi sur le timbre (LT) a été abrogée et remplacée par la loi sur les droits de mutations (LDM). En vertu de cette nouvelle loi, les communes ont désormais la possibilité de prélever un impôt additionnel communal sur les mutations des immeubles situés sur leur territoire (art. 2 LDM). Elles peuvent également en fixer le taux entre 0 et 50% (art. 15 LDM). Cette décision est de la compétence de l'organe législatif, soit l'Assemblée primaire.

Cet impôt ne concerne que les transferts d'immeubles, à l'exclusion de toute autre opération. Il sera prélevé par les bureaux d'enregistrements, à savoir les registres fonciers. Il sera ensuite rétrocédé par l'Etat aux communes, sous réserve d'une commission d'encaissement de 2% de cet impôt (art. 29 al. 2 LDM).

Sont exemptés de cet impôt les actes dont la valeur ne dépasse pas Fr. 1000.- ainsi que les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime matrimonial ou du partenariat enregistré.

Ce nouvel impôt a été introduit par le législateur dans le but d'apporter quelques ressources financières aux communes plus touristiques, en leur permettant d'affecter l'argent ainsi perçu dans les infrastructures liées au tourisme. Initialement, il avait été proposé par le biais d'une motion présentée par le député Gabriel Luisier et ses co-signataires en 2005 déjà. Le but était de créer une base légale permettant aux communes de financer leurs infrastructures touristiques par la perception d'une taxe sur les transactions immobilières. Cette motion a finalement été traitée dans le cadre de la révision de la loi sur le tourisme, loi qui n'a pas été adoptée par le peuple, raison pour laquelle l'impôt est alors introduit dans la loi sur les droits de mutations.

Au niveau Suisse, les droits de mutations sont généralement perçus par les cantons. Dans les cantons de Vaud et de Fribourg, les communes peuvent percevoir des suppléments à l'impôt cantonal. Dans les cantons de Zürich, Schwytz, Appenzell et St-Gall, seul existe l'impôt communal obligatoire. Dans les Grisons, l'impôt communal est facultatif. Dans tous les cas, les transactions immobilières sont imposées.

Par conséquent, après concertation avec les communes voisines, Port-Valais souhaite introduire cet impôt additionnel communal. L'apport financier généré par cet impôt est difficile à chiffrer. Si l'on se base sur le montant du droit de timbre perçu en 2011 pour la Commune de Port-Valais, soit Fr. 502'000.-, montant qu'il faudra évidemment diviser par deux, nous arrivons à une somme de Fr. 251'000.-. De ce résultat, il convient de déduire encore les transferts en ligne directe qui ne sont désormais plus imposés. Impossible de dire exactement ce que ces transferts représentent. Prudemment, nous pouvons dire qu'ils représentent la moitié du résultat, soit Fr. 125'500.-. En outre, l'année 2011 était une « bonne » année en termes de transactions immobilières,

ce qui ne sera peut-être pas le cas chaque année. Si les sommes augmentent désormais, le nombre de transferts diminue. A cela s'ajoute encore le fait que le taux de l'impôt est nettement en baisse du fait de l'introduction de la nouvelle loi. Nous retenons une projection située entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.-/an d'apports par cet impôt.

A relever encore que cet impôt ne touchera prioritairement que les acquéreurs hors commune. En effet, il est rare que des transactions immobilières s'effectuent entre habitants de la commune. Généralement, les acquéreurs viennent plutôt d'autres cantons ou de communes voisines. De même, il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les transferts immobiliers en ligne directe (des parents à leurs enfants ou grands-parents aux petits-enfants), ou pour les transferts effectués suite au divorce notamment puisque toutes ces opérations sont exonérées d'impôts.

Enfin, l'introduction de cet impôt ne rendra pas notre Commune moins attractive puisque les communes voisines traiteront également de cette question lors de leurs prochaines assemblées primaires respectives.

L'Assemblée primaire étant souveraine, le Conseil communal vous propose, au vu des explications ci-dessus, d'accepter le projet de Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels dont le texte est le suivant :

Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

L'Assemblée primaire de la Commune

vu les art. 75 et 78 de la Constitution cantonale ;
vu les art. 2, 15 et 29 de la loi du 15.03.2012 sur les droits de mutations (LDM) ;
vu les art. 2, 17, 18, 146 et 147 de la loi sur les communes du 5 février 2004 ;

sur proposition du Conseil communal,

décide:

Art. 1 Impôt additionnel

La commune prélève un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire de 50 % des droits de mutations cantonaux.

Art. 2 Prélèvement de l'impôt additionnel

L'impôt additionnel est prélevé par le canton.

Art. 3 Devoir d'information

La commune communique à l'office du registre foncier de son arrondissement et au service des registres fonciers et de la géomatique le taux de l'impôt additionnel et chaque modification de ce taux après leur acceptation par l'Assemblée primaire et le Conseil d'Etat.

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en force dès son homologation par le Conseil d'Etat.

Accepté par le Conseil communal le 15.01.2013

DROIT DE SUPERFICIE POUR UN PROJET D'HOTEL / SECTEUR BELLOSSY

Un promoteur a pris contact avec la Commune pour la réalisation d'un hôtel dont la description est la suivante :

- 100 chambres type Ibis 3 étoiles
- un restaurant gastronomique
- une brasserie
- un bar
- salles de conférence
- administration
- un centre wellness avec piscine et sauna
- parking hôtel avec env. 60 places de parc
- parking restaurants avec env. 30 places de parc
- aménagements extérieurs

Ce projet est soutenu par la promotion économique du Valais.

Le dossier, traité par M. Hervé Fournier, est jugé intéressant à plus d'un titre.

Ce promoteur, pour poursuivre l'étude du projet, a besoin bien évidemment d'une promesse de mise à disposition du terrain sous forme d'un droit de superficie distinct et permanent.

C'est la raison pour laquelle l'accord de principe de l'Assemblée Primaire est sollicité, afin de pouvoir poursuivre les démarches en toute connaissance de cause.

PRINCIPE D'IMPLANTATION



SECURITE ET PREVENTION : COMMISSION INTERCOMMUNALE

1. Premier devoir de chacun

En établissant la liste des incivilités, des déprédations, des agressions, nous avons tous tendance à dire : « mais que fait la Police ? Et la Justice ? »

Or, la sécurité est l'affaire de tous, sans exception. Tous responsables.

L'éducation concerne la famille d'abord, l'école ensuite, la police, la justice, les autorités politiques et les citoyens.

Et pour lutter contre l'insécurité, il faut que nous nous y mettions tous ensemble, sans rejeter les fautes sur les uns ou les autres.

La sécurité a toujours été basée sur 4 piliers : éducation, prévention, sanctions, réparation.

Pour que la sécurité redevienne une réalité, il faut agir dès le plus jeune âge, en fixant des règles claires et en les faisant respecter. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de prêcher par l'exemple, chacun à la place qu'il occupe.

2. Contrôles d'alcoolémie

Selon les dispositions légales en vigueur, des contrôles d'alcoolémie sur la voie publique peuvent être effectués par la PIHL (Police Intercommunale du Haut-Lac). Celle-ci doit annoncer les ivresses constatées à la Police cantonale pour que la procédure puisse s'appliquer.

3. A propos de stupéfiants

La PIHL dénonce les infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants concernant les drogues dites douces (haschisch, marijuana...). Quant aux drogues dures, (cocaïne, héroïne...), c'est l'affaire de la Police cantonale.

Fort heureusement, la collaboration entre les deux corps de police fonctionne à satisfaction et la Convention passée entre les polices est en cours de révision pour adaptation permanente.

4. Commission intercommunale

« Sécurité et Prévention »

Cette commission formée de 4 groupes de travail poursuit ses réflexions. Elle a présenté aux 4 présidents des Communes de Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph un premier rapport intermédiaire de propositions afin de lutter contre les incivilités, les déprédations, les atteintes inacceptables aux biens et aux personnes.

Les présidents étudient actuellement ces propositions et feront savoir, en temps voulu, à leur conseil ainsi qu'au public, les mesures qu'ils entendent appliquer pour améliorer la sécurité et le bien-être des habitants.

5. Que faire en cas d'atteinte aux biens et aux personnes ?

Pour les atteintes aux personnes, **un n° d'urgence : le 117**

Pour les atteintes aux biens, **composer le 027 326 56 56**. C'est la centrale de la Police cantonale qui répondra et mandatera le corps de police adéquat.

A chaque fois, des informations vous indiqueront la voie à suivre.

Pour que la police puisse agir rapidement, il ne faut pas hésiter à déposer plainte et se conformer aux procédures.

6. Souhaits des responsables

- Réviser au plus vite le code de procédure pénale
- Faire appliquer la loi, toute la loi
- Pas de laxisme, à tous les niveaux
- Prévenir- Sanctionner-Réparer
- La sécurité est le premier devoir d'un état de droit
- La sécurité est un investissement

Sonia Tauss-Cornut

*Représentante de la Commune de Port-Valais
pour la Commission stratégie et information*

DICASTERES DU PORT, JEUNESSE ET SPORT ET DES BATIMENTS COMMUNAUX

Mon objectif, au cours de cette législature, est de travailler dans la collégialité et de faire de mon mieux pour que notre Commune reste belle, se développe harmonieusement, en tenant compte des intérêts, parfois divergents, de la Commune et de ses habitants.

J'aimerais, par mon engagement au sein du Conseil communal et dans le cadre de mon dicastère, associer les intérêts touristiques, économiques et sportifs de notre belle Commune

avec les contraintes financières et légales qui régissent la vie d'une administration communale.

Je souhaite apporter mon pragmatisme et faire de mon travail un outil au service du citoyen, en ayant toujours à l'esprit la pérennité de notre Commune et de ses infrastructures.

*Emilio Raccio,
Conseiller communal*

PRIX DU MERITE

Le Prix du Mérite sportif 2012 a été attribué comme suit :

Aviron

Championnat romand d'ergomètre

Les rameuses du Club d'Aviron Valais Léman ont remporté l'épreuve par équipe.

Les masters hommes, tous trois du Bouveret, sont montés sur la 3ème marche du podium.

Des points ont également été marqués par les plus jeunes.

Le club romand a été classé 6ème sur 15 clubs.

Trampoline

Né au Bouveret en février 2006, le club « Les Acrobates du Léman » a parcouru un joli bout de chemin. Une centaine de jeunes gymnastes ont déjà foulé les toiles de la société. En 2008, le club participe à ses premières compétitions nationales. Très rapidement, les résultats sont prometteurs et, au fil des concours, les Acrobates du Léman accèdent au titre de Champions suisses des clubs en 2011. En 2012, les jeunes remportent pas moins de 6 médailles, dont 3 titres nationaux, 2 médailles d'argent et 1 médaille de bronze ! Ces brillants résultats ont valu pour la seconde fois le mérite sportif de la commune de Port-Valais.

Afin de développer ses activités et d'amener une empreinte plus régionale, l'assemblée générale, en date du 12 novembre 2012, décide de changer le nom du club en le rebaptisant : Trampoline Club du Haut-Léman. Il ouvrira dès la rentrée 2013 des groupes dans le nouveau complexe scolaire de Vouvry.

Ce 24 mars 2013, en collaboration avec la FSG Blonay, le club organise une manche qualificative du championnat suisse de trampoline : « la 2ème Chablais Riviera Cup ». Plus de 110 athlètes en provenance de toute la Suisse sont attendus à Blonay à cette occasion, dont les membres du cadre national espoir, junior et élite. Parmi eux, les gymnastes du club du Bouveret : Didier et Laetitia Schiltz, Yann Amsler, Bruno Ferraz, Aurélie Curdy, Daria Haldy, Tim Mösching, Raoul et Robin Corthésy. L'organisation de cette manifestation a pour objectif de promouvoir le trampoline dans notre région et c'est l'occasion pour le public d'aller admirer les meilleurs trampolinistes de Suisse évoluer sur la toile,

dont Nicolas Schori qui se prépare pour les prochains Jeux Olympiques.

Saut en hauteur

Classement de **Samantha Médina** :

4ème Suisse (moins de 23 ans)

8ème Suisse en élite

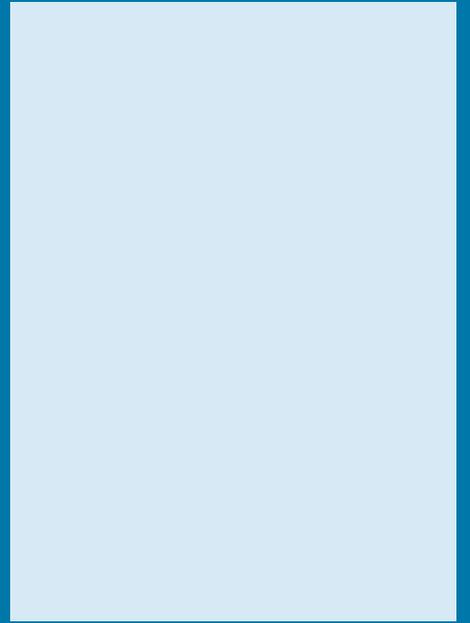
1ère valaisanne (moins de 23 ans)

Ski

Lors de sa première compétition nationale, le jeune **Alessio Schürmann** a décroché une place de 4ème en combiné et 9ème en géant.

Le Prix du Mérite 2012 « formation et apprentissage » a été décerné à **Valentin Vannay**, informaticien au César Ritz Colleges Switzerland.





AIDE BENEVOLE

Si vous avez un peu de temps à disposition et si vous le souhaitez, nous recherchons des bénévoles pour livrer notamment les repas à domicile ou pour accompagner des gens chez le médecin ou les aider à faire leurs courses.

Nous ne vous demandons pas un engagement quotidien, ni même régulier, mais juste un peu de votre temps parfois, même s'il ne s'agit que d'une demi-journée par an.

Cette aide est importante, nous en avons besoin si nous voulons voir perdurer l'association « aide bénévole Vouvry-Port-Vallais ».

Alors, s'il vous plaît, faites un geste !

Intéressé(e) ? Vous pouvez contacter Rolande Lorétan au 076/336.39.14 ou Sloba Schneider au 079/507.97.71

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Fermetures officielles de la crèche



St-Joseph	Mardi 19 mars 2013
Pâques	Du jeudi 28 mars 2013 au soir Au mardi 2 avril 2013 au matin
Ascension	Du mercredi 08 mai 2013 à midi au lundi 13 mai 2013 au matin
Pentecôte	Du vendredi 17 mai 2013 au soir au mardi 21 mai 2013 au matin
Fête-Dieu	Jeudi 30 mai 2013
Vacances d'été	Du vendredi 12 juillet 2013 au soir Au lundi 12 août 2013 au matin
Assomption	Jeudi 15 août 2013

PERSONNEL COMMUNAL

Départs

Dervev Virginie : Stagiaire - UAPE
Dos Reis Ferraz Cornelia : Patrouilleuse scolaire
Peretti Melody : Stagiaire-Crèche-garderie « Les Moussaillons »
Rapaz Thierry : Apprenti - Travaux publics

Arrivées

Coutaz Aurélie : Stagiaire – Crèche-garderie « Les Moussaillons »
Dias Marques Filipe : Apprenti agent d'exploitation – Travaux publics
Ferrari Carole : Aide Concierge
Ramstein Virginie : Apprentie Assistante socio-éducative – Crèche-garderie « Les Moussaillons »

Jubilaires

Baruchet Arlette : Cadastre – 10 ans de service
Bénet Joëlle : Administration – 10 ans de service
Bressoud Rose-Marie : Conciergerie - 25 ans de service
Brügger Jean-Pierre : Entretien villa Nauplia – 25 ans de service
Bühler Hannelor : Administration – 10 ans de service
Burnet Stéphane : Travaux publics - 25 ans de service
Roch Anita : Bibliothèque - 20 ans de service

Mariage

Winiger Adrien et Crettaz Nadège, le 27.01.2012

Naissance

Winiger Lou, le 15.05.2012

DECHARGE DU CHATELET

Comme vous avez pu le lire récemment dans la presse, la décharge du Châtelet a quelques problèmes d'étanchéité. Le dossier se trouve actuellement entre les mains de l'Etat du Valais qui devra se déterminer sur les mesures à prendre. Contrairement aux rumeurs qui circulent, il n'y a pas de danger dans l'immédiat, mais ce site doit être surveillé. SATOM SA, propriétaire, s'est engagé à tout remettre aux normes et prendra à sa charge la totalité des frais de remise en état. La Commune suit ce dossier de très près.

LES ARCHIVES DE MICHEL PICHON

Michel Roch, le seul professionnel valaisan : « Je ne pense pas que mon fils reprenne la barre »

Insensible à la bise qui fouette le Léman, Michel Roch répare ses filets. Pêcheur « depuis toujours », le Valaisan aime à rappeler qu'il tient sa vocation de son père, de son grand-père et de son arrière-grand-père. Un regard en arrière : « J'ai repris la succession de mon père en 1975, une époque où il y avait encore de la perche. Depuis 1978-1979, la coupure a été complète. Il a fallu retravailler avec du poisson blanc et faire admettre cela aux consommateurs. La truite et le brochet, c'est carrément mort ! Les pêches miraculeuses, on n'ose plus y croire. Depuis deux ans, on subit un phénomène curieux, de fin novembre à avril, la pêche est plus que problématique. On ne sait pas où se trouve le poisson. »

Il soupire « sur le métier qui nourrit tout juste son homme ». Et d'ajouter : « Ma femme me donne un coup de main. Oui, c'est un métier très dur. Surtout moralement, il faut savoir mettre de côté les profits de la bonne saison pour ne pas plonger à la mauvaise. Souvent on me demande : pas de poisson en ce moment ? Mais tu vois comment ? »

**17 à 18 heures
par jour
6 jours sur 7**

En pleine saison, le Valaisan travaille 17 à 18 heures par jour, six jours par semaine. « L'hiver, dit-il, c'est très dur ; il ne faut pas craindre les intempéries. » Et d'ajouter. « Même les gens qui vivent au bord du lac ne se rendent

pas compte de notre condition de vie. »

A la question posée : « Et si vous cessiez ? », la réponse claque : « Ah ! c'est fini, je ne pense pas que mon fils reprenne la barre. »

Il va plus loin : « Pour le jeune qui voudrait acheter aujourd'hui une exploitation, c'est marqué défendu. »

Michel Roch en vient au concordat : « Faire quelque chose pour la perche ? On veut bien. Mais si on nous impose les mêmes restrictions pour le vengeron, alors, c'est la fin ! »

**Pisciculture
du Bouveret
2 millions d'alevins...**

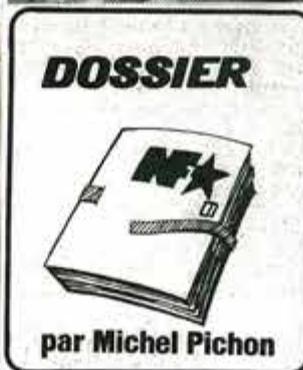
Une dernière phrase sur l'appui témoigné par la pisciculture du Bouveret : « En 1981, on y a fait de la perche. Deux millions d'alevins ont été obtenus et déversés dans le Léman. Il faut attendre maintenant... »

Au Service cantonal valaisan de la pêche, M. Rouiller se dit satisfait de l'expérience tentée en 1981 :

« En mai prochain, nous recommencerons. »

La non-intensification de telles actions, il la justifie par une question de coût : « La facture que nous devons payer aux eaux de Montreux pour ce genre d'opération est trop élevée. »

Et de rappeler que seuls 16 km² de lac appartiennent au Valais...



Article paru
dans le Nouvelliste
du 1er avril 1982.

Le Conseil communal remercie chaleureusement M. Michel Pichon, journaliste à la retraite, qui nous a très gentiment remis ses archives, collectées pendant ses longues années d'activité professionnelle.

REPARTITION DES DICASTERES PERIODE 2013 – 2016

Commission / Commissaires à désigner et nombre à définir

Instruction Publique, Apprentissage et Formation
Travaux Publics et Services Industriels
(voirie, eau potable, PGEE, STEP et chemins pédestres)
Culture et Marketing touristique
Structures d'accueil
Port
Police, Circulation, Parcage et Transports publics
Jeunesse et sport
Finances
Constructions
Protection des dangers naturels et affaires agricoles, viticoles et sylvicoles
Bâtiments
Affaires sociales
Tribunal de Police
Gestion des déchets

Organisation 2013-2016

Margrit Picon
Patrice Tamborini

Margrit Picon
Sonia Tauss
Emilio Raccio
Sloba Schneider
Emilio Raccio
Sonia Tauss
Pierre Zoppelletto
Gérald Dervey
Emilio Raccio
Sloba Schneider
Sloba Schneider
Gérald Dervey

Commission / « Groupe de travail

Affaires économiques

Consortage de la Plaine du Rhône

Révision du plan des Zones

Dossiers sociaux
Naturalisations

Taxes cadastrales

Pierre Zoppelletto, Margrit Picon, P.-A. Crausaz
Patrice Tamborini, Christian Schopfer, Michel Ferrin, Jean Bruegger et Toni Staehelin
Pierre Zoppelletto, Régis Courtine, Philippe Vuadens, Sandra Priod, P.-A. Crausaz
Sloba Schneider, Joëlle Bénet
Sonia Tauss, Catherine Blanc, Anouk Wiget (suppl. Jacques Oswald)
Pierre Zoppelletto, Arlette Baruchet, Carole Ferrari, P.-A. Crausaz, Véronique Corminboeuf

Délégation

Administration générale
Chef du personnel
Conférence des Présidents
Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte du Haut-Lac
Collège des Missions

Canal Stockalper
Commission intercommunale de Police
Médiation sociale
Commission du personnel/paritaire

Commission d'impôts du district
Conseil régional de prévention

Conseil du Léman, transport et communication (nommée par le Conseil d'Etat)
Membre du Conseil d'Administration du C.O. régional du Haut-Lac
Délégué(e) Bas-Valais Energie

Délégué(e) au Comité du CMS
Délégué(e) au Comité de l'Association Régionale des Parents de Jour (ARPAJ)
Délégué(e) du SIPE (Sexualité, Information, Prévention, Education)
Délégué(e) à l'Office du Tourisme
Délégué(e) au Conseil de Gestion de la Paroisse catholique
Délégué(e) au Comité de direction du Centre de Triage du Haut-Lac
Délégué(e) au Comité de direction du Centre de Secours et d'Interventions
Délégué(e) au Comité de direction de l'Office Intercommunal de la Protection civile
Délégué(e) à l'EMIC
Délégué(e) au Groupe de Travail ARMS « 3ème correction du Rhône »
Délégué(e) à l'Hôpital

Organisation 2013-2016

Pierre Zoppelletto
Pierre Zoppelletto
Pierre Zoppelletto
Pierre Zoppelletto
Margrit Picon, Sonia Tauss et
Gérald Devey
Christian Schopfer
Pierre Zoppelletto
Sonia Tauss
Sloba Schneiter, Patrice
Tamborini, Emilio Raccio
Sonia Tauss, P.-A. Crausaz
Margrit Picon, Sloba
Schneiter, Sonia Tauss
Margrit Picon
Pierre Zoppelletto
Margrit Picon (suppl. Sonia
Tauss)
Sloba Schneiter, Joëlle Bénet
Sonia Tauss
Gérald Dervey
Margrit Picon
Gérald Dervey
Gérald Dervey
Gérald Dervey
Gérald Dervey
Gérald Dervey
Gérald Dervey
Sonia Tauss

NOTRE COMMUNE, AUTREFOIS — AUJOURD'HUI

Situation au début des années 60



Aujourd'hui





La bibliothèque
de Port-Valais

NE(E) POUR LIRE

Bébé
bouquine!

De quoi s'agit-il ?

Réunir autour du livre
des tout-petits et des adultes.
Albums de littérature enfantine
à la portée de tous.
Bébés qui rampent et qui crapahutent,
fratrie, humains de tout rivage...
Il n'y a pas d'âge pour le partage.

Où ?

à la bibliothèque
de Port-Valais

Pour quel âge ?

Dès 6 mois

Quand?

Tous les premiers
lundis du mois
de 16h00 à 16h45
(sauf vacances sco-
laires)

Prochaines rencontres:

Lundi 04.03.2013
Lundi 01.04.2013
Lundi 06.05.2013
Lundi 03.06.2013
Lundi 02.09.2013
Lundi 07.10.2013
Lundi 04.11.2013

C'est aussi pour les parents...

Lors de ces rencontres, les parents
ont la possibilité d'entendre
et d'exercer une autre langue :
la langue du récit.
Evoquer un souvenir, s'immerger en-
semble dans un bain d'histoires...

**82ÈME FESTIVAL
DES MUSIQUES DU BAS-VALAIS
24-25-26 MAI 2013 AU BOUVERET**



Programme vendredi 24 mai 2013

- 18h30 *Rendez-vous et accueil des sociétés au débarcadère et apéritif*
- 19h00 *Départ du cortège sur les quais*
- 19h45 *Spectacle des enfants des écoles*
- 20h45 *Production de quatre sociétés voisines sous le chapiteau*
- 23h00 *Bal avec orchestre « Magic Men »*
-

Programme samedi 25 mai 2013

- 08h00 *Début du concours des jeunes solistes et ensembles*
- 11h00 *Ouverture du chapiteau et apéritif pour les Présidents et Directeurs des Sociétés*
- 16h00 *Grande Finale du concours des Jeunes Solistes et Ensembles*
A la grande salle du Bouveret
- 18h30 *Production du Cosa Nostra Jazz Band*
- 21h00 *Spectacle Cuche et Barbezat «Rallume le sapin»*
Prix unique CHF. 35.-
- 23h00 *Bal avec orchestre «Magic Men»*
-

Programme dimanche 26 mai 2013

- 8h00 *Début des productions devant les jurys*
- 10h00 *Début des productions au SwissVapeur et Rose des Vents*
- 12h30 *Réception des sociétés et partie officielle sur la Place de la Gare*
- 13h30 *Cortège gratuit (Route Cantonale, Rue du Lac, Quais)*
- 15h00 *Suite des productions sur les différents podiums et sous le chapiteau*
- 17h30 *Partie officielle et proclamation des résultats sous le chapiteau*
- 18H30 *Repas en commun*
- 19h00 *Bal avec orchestre « Magic Men »*

RECHERCHE

Les organisateurs recherchent des bénévoles pour les aider pendant les 3 jours de cette manifestation. Si vous disposez d'un peu de temps, merci de vous annoncer auprès de M. Jean-Paul Fai (079 295 15 35) ou M. Christian Schopfer (079 449 03 65).

nouveau spectacle

Cuiche et barbezat

RALLUMENT LE SAPIN

Mise en scène:

Pierre et Pierre

Création musique et lumière:

Alain Roche

Scénographie:

Alain Roche

LE BOUVERET Samedi 25 mai 2013

Billet CHF 35.-

Réservation

Bouveret Tourisme 024 481 51 21 ou www.bouveret-festival.ch

À l'occasion du 82^{ème} Festival des Musiques du Bas-Valais



La Mobilière
Assurances & prévoyance
Agence générale Chablais-Rivier



J. NICOLET SA



RAIFFEISEN



esm études
structures
matériaux
esm-group.ch
ingénieurs en génie civil
monthey



CHRISTIAN CONSTANTIN SA
DÉVELOPPEMENT-ARCHITECTURE - ENTREPRISE GÉNÉRALE-IMMOBILIER-FINANCIER